

Commune de Bouleurs

Projet de Plan de Zonage de l'Assainissement et de Gestion des Eaux Pluviales

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté municipal du 24 mai 2018, Le Maire de Bouleurs, a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur le projet de Plan de Zonage de l'Assainissement et de Gestion des Eaux Pluviales de la commune.

Le projet de Plan de Zonage de l'Assainissement et de Gestion des Eaux Pluviales a pour objectif de réduire les désordres hydrauliques et hydrologiques inventoriés par des obligations de gestion des eaux à la parcelle et des aménagements du réseau d'assainissement pluvial.

L'enquête se déroulera à la mairie de Bouleurs pendant une durée de 35 jours consécutifs, du samedi 16 juin 2018 à 9h30 au vendredi 20 juillet 2018 à 18h inclus.

Le projet de Plan de Zonage de l'Assainissement et de Gestion des Eaux Pluviales a fait l'objet d'une dispense d'évaluation environnementale par décision de l'Autorité Environnementale (MRAe) en date du 10 avril 2018.

Toutefois, le rapport du Projet de Zonage de l'Assainissement et de Gestion des Eaux Pluviales contient les éléments relatifs aux informations environnementales.

Durant cette période, le dossier d'enquête comprenant notamment le projet de Plan de Zonage de l'Assainissement et de Gestion des Eaux Pluviales, les pièces qui l'accompagnent et les avis des personnes publiques susmentionnées seront consultables :

- à la mairie de Bouleurs, en version papier, aux jours et heures habituels d'ouverture soit : les
lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi matin de 9 h00 à 12h00
les vendredis de 14h00 à 18h00
les samedis 9 et 23 juin de 9h00 à 12h00
- ainsi que lors des permanences du Commissaire-Enquêteur,
- sur le site internet dédié : : <http://zonage-assainissement-gestion-eaux-pluviales.enquetepublique.net>, du jour et heure d'ouverture de l'enquête, jusqu'au jour et heure de clôture de celle-ci.

Toute personne peut, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du Maire de Bouleurs.

Un poste informatique libre d'accès, sera à la disposition du public en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture au public et lors des permanences du Commissaire-Enquêteur, pour consulter le dossier d'enquête et déposer toutes observations relatives à l'enquête à l'adresse mail suivante : zonage-assainissement-gestion-eaux-pluviales@enquetepublique.net

Pendant le délai d'enquête, le public pourra formuler ses observations, propositions ou contre-propositions :

- sur le registre sur support papier, ouvert à cet effet et disponible aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie et lors des permanences du Commissaire-Enquêteur ;

- sur le registre électronique dédié à cet effet, sur le site internet : <http://zonage-assainissement-gestion-eaux-pluviales.enquetepublique.net> ;

- par courrier postal à l'attention du Commissaire-Enquêteur, à l'adresse de la mairie : 24 rue de l'église – 77580 Bouleurs.

Seules les observations, propositions ou contre-propositions reçues pendant le délai de l'enquête et au plus tard le vendredi 20 juillet 2018 à 18h, y compris par voie électronique, rédigées en langue française et dans la limite d'une capacité de 5 MO pour les pièces jointes adressées via le registre ou l'adresse électronique, seront prises en considération

Monsieur Jean-Luc RENAUD, Professeur de droit et d'aménagement du territoire, a été désigné en qualité de Commissaire-Enquêteur par Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Melun.

Le Commissaire-Enquêteur sera présent en mairie pour recevoir les observations du public, les :

- samedi 16 juin 2018 de 09 h 30 à 12 h 30
- vendredi 29 juin 2018 de 15h00 à 18h00
- Vendredi 20 juillet 2018 de 15 h 00 à 18 h 00.

A l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du Commissaire-Enquêteur à la mairie et sur le site internet dédié : <http://zonage-assainissement-gestion-eaux-pluviales.enquetepublique.net>, pendant une durée d'un an.

Aux termes de l'enquête publique, le Conseil Municipal de Bouleurs se prononcera par délibération, sur l'approbation du projet de Plan de Zonage de l'Assainissement et de Gestion des Eaux Pluviales, éventuellement modifié afin de tenir compte des conclusions de l'enquête publique et des différents avis recueillis dans le cadre de la procédure.

Madame le Maire de Bouleurs est la personne responsable du projet, auprès de laquelle des informations peuvent être obtenues.